

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le 16/04/2024

ID : 007-200039808-20240409-2024\_04\_006-DE

SLOW

**Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche**

**Délibération du Conseil Communautaire**

**Séance du 09 Avril 2024**

Convocation du 02 avril 2024

**N° 2024\_04\_007**

**Objet : Finances – Budget principal 2023 – Affectation du résultat**

Le 09 avril 2024 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à VALLON PONT D'ARC salle du Conseil communautaire sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED Thierry BESANCENOT, Lison BOICHUT, Vincent CERVINO, Maurice CHARBONNIER, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Anne-Marie POUZACHE, Maryse RABIER, Joëlle ROSSI, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE.

Absents : Françoise PLANTEVIN

Pouvoirs Max DIVOL à Jean-Claude BACCONNIER, Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Jacques MARRON à Monique MULARONI, Yves RIEU à Anne-Marie POUZACHE, René UGHETTO à Richard ALZAS

Secrétaire de Séance : Monique MULARONI,

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 33

Nombre de pouvoirs : 5 - nombre de suffrages exprimés : 38

Vote contre : pour : 38 abstention :

**Jean-Yvon Mauduit, vice-président aux Finances** demande aux conseillers communautaires, après examen du Compte Financier Unique, de statuer sur l'affectation des résultats du budget principal pour l'exercice 2023.

**Le Conseil Communautaire**, entendu l'exposé et après délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

**Considérant** l'excédent de fonctionnement et le besoin de financement ;

**Décide** d'affecter la somme de 515 553.42 € (cinq-cents quinze mille cinq cent cinquante-trois euros et quarante-deux centimes) au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé.

**Considérant** l'excédent de fonctionnement ;

**Décide** d'inscrire au titre de l'exercice la somme de 2 699 701.14 € au compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté.

**Décide** d'inscrire au titre de la correction des excédents transférés des budgets annexes du Pays la somme de -0.01 € au compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté.

**Décide** d'inscrire la somme de 2 699 701.13 € (deux millions six cent quatre-vingt-dix-neuf sept cent un euro et treize centimes) au compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté.

Le Président

Luc PICHON



La secrétaire de séance

Monique MULARONI